



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**MAIRIE de DINGSHEIM**

- 67370 -

N°12 du mandat/N22-2021

**Séance du conseil municipal  
du lundi 29 mars 2021 à 20h**

*sous la présidence de M. Gaston Burger*  
**Salle du bar au centre culturel à Griesheim-sur-Souffel**

En présentiel et distanciel pour permettre l'application des règles sanitaires en raison de Covid 19.

**Membres présents : 14**

*Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Gisèle Berbach, Christian Biller, Benoît Haettinger, Dominique Reinbolt, Brice Schobel, Dominique Fritsch, Geneviève Botzong, Laetitia Johner*

**Membre en distanciel : 1** : Catherine Kretz

**Absents procurations : 0**

**Absents : 1** : Audrey Bauer

**Nombre de votants : 14**

**Ordre du jour :**

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 15 février 2021
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Information sur les indemnités annuelles des élus (conformément à la loi engagement et proximité)
4. Point budgétaire :
  - ↳ durée d'amortissement des subdivisions du compte 204
  - ↳ compte administratif 2020
  - ↳ compte de gestion 2020
  - ↳ affectation du résultat 2020
  - ↳ budget primitif 2021
  - ↳ fixation des taux des 2 taxes communales 2021 (TFB et TFNB)
  - ↳ fixation des subventions
5. Information sur les compteurs communicants par Réseau Gaz de Strasbourg – demande d'autorisation d'installation d'un émetteur dans la commune
6. Arrêt voyageurs PMR rue Principale – demande de subvention
7. Convention avec le centre de gestion pour une archiviste itinérante
8. Compte-rendu concernant :
  - a. le Sivom « La Souffel »
  - b. la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland
9. Compte-rendu des commissions :
  - a. cadre de vie
  - b. urbanisme et économie
  - c. communication
  - d. voirie
  - e. citoyenneté, jeunesse et environnement
10. Divers
  - a. compte-rendu sur l'activité 2020 de la commune
  - b. agenda

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour (8bis) relatif au centre commercial rue du Modulor. Unanimité.

## 1. Adoption du compte-rendu de la séance du 15 février 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. Installation d'un nouveau conseiller

### Délibération N°07/2021

Le maire indique qu'à la suite de la démission en date du 6 mars 2021 de Claudia Sturm, Geoffrey Diebold, personne suivante sur la liste « Ensemble demain », a été convoqué pour cette séance. Conformément à la réglementation, le conseil municipal installe Geoffrey Diebold (présent), dans ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour.

## 3. Information sur les indemnités annuelles des élus (conformément à la loi engagement et proximité).

Dans un objectif de transparence, la loi n° 2019-1461 dite loi "Engagement et Proximité" a instauré, pour les communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au sein de leur conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi).

Le conseil municipal prend acte du tableau détaillé des indemnités perçues par les élus (maire, adjoints et conseillers délégués) tous mandats confondus en 2020.

## 4. Point budgétaire

### ↳ **Durée d'amortissement des subdivisions du compte 204**

#### Délibération N°08/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 14 (unanimité),

Le maire rappelle qu'en application des dispositions de l'instruction comptable M14 applicable aux communes, les subventions d'équipements versées et imputées aux subdivisions du compte 204 doivent obligatoirement être amorties. Le conseiller aux décideurs locaux attaché à la perception de Truchtersheim propose une durée d'amortissement de 1 an, compte tenu des dépenses prévisibles pour notre collectivité.

Entendu l'exposé du maire, après débat et délibération comme suit : le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions à 1 an maximum.

### ↳ **Compte de gestion 2020**

#### Délibération N°09/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 3, CONTRE : 0 , POUR : 11

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

### ↳ **Compte administratif 2020**

#### Délibération N°10/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 3, CONTRE : 0 , POUR : 11

Le conseil municipal, après transfert de la présidence de séance à Joseph Arenas, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté aux montants suivants :

|  |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT :</b>                      |                       |                       |
| Dépenses :                                   | 648 965,10 €          |                       |
| Recettes :                                   | 876 362,08 €          |                       |
| <i>Résultat net de l'exercice : excédent</i> | <b>+ 227 396,98 €</b> |                       |
| <b>INVESTISSEMENT :</b>                      |                       |                       |
| Dépenses :                                   |                       | 190 331,39 €          |
| Recettes :                                   |                       | 360 225,55 €          |
| <i>Résultat net de l'exercice : excédent</i> |                       | <b>+ 169 284,16 €</b> |
| <b>Résultat net global exercice 2020</b>     |                       | <b>+ 397 291,14 €</b> |

## ↳ **Affectation du résultat 2020**

Délibération N°11/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 14 (unanimité),

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide d'affecter les résultats de 2020 comme suit :

### **Résultat de fonctionnement 2020**

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice :        | + 227 396,98 € |
| Résultats antérieurs reportés : | + 653 118,19 € |
| Résultat à affecter :           | + 880 515,17 € |

### **Résultat d'investissement 2020 :**

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Résultat de l'exercice :        | + 169 2894,16 € |
| Résultats antérieurs reportés : | - 237 759,55 €  |
| Résultat à affecter :           | - 67 865,39€    |

Résultats cumulés (fonctionnement + investissement) à affecter au 31/12/2020 : 812 515,17 €

### **Affectation au BP 2021 :**

|  |                  |
|--|------------------|
| Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001) : | (-) 67 865,39€   |
| Solde des restes à réaliser d'investissement :     | 0 €              |
| Affectation en réserve en investissement (R1068) : | (+) 67 865,39€   |
| Report en fonctionnement (R002) :                  | (+) 812 515,17 € |

## ↳ **Budget primitif 2021**

Délibération N°12/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 14 (unanimité),

Le conseil a été destinataire du projet de budget 2021 soumis au vote, ainsi que du tableau des subventions.

Le maire rappelle les excédents cumulés et l'affectation du résultat, validés lors de l'adoption du compte administratif, qui s'élèvent à 812 515,17 €.

Les principaux projets en investissement (870 000€) inscrits au BP 2021 sont :

- ✓ opération « Voies et réseaux » :
  - solde des travaux de voirie 2020 (rue de la Chaîne)
  - aménagements de voirie
  - changement des lampes rues Principale et rue de Mittelhausbergen
  - étude piste cyclable
  - signalisation, stationnement, sécurité à la suite des études de la société TTK
  - travaux rues de Berlin et de Brasilia
- ✓ opération « terrains » : acquisition foncières (rue de Mittelhausbergen, terrain cimetière)
- ✓ opération « Mairie » : réaménagement des locaux vacants à la mairie
- ✓ opération « Presbytère » : changements des ouvrants du RDC + isolation du bâtiment
- ✓ opération « Eglise » : traitement de la charpente, filet anti-pigeons

Ces dépenses seront financées, pour la part la plus importante, par les fonds propres complétés par des subventions attendues.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2021 présenté et arrêté aux montants suivants :

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1.645.000 Euros

Recettes : 1.645.000 Euros

### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 955.000 Euros

Recettes : 955.000 Euros

Total dépenses : 2.600.000 Euros

Total recettes : 2.600.000 Euros

## ↳ **Fixation des taux des 2 taxes communales 2021 (TFB et TFNB)**

Délibération N°13/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 1, CONTRE : 2 , POUR : 11

Le maire explique au conseil municipal les changements fiscaux prévus par le gouvernement pour cette année et rappelle que la taxe d'habitation sera dégressive sur les 3 prochaines années pour la population qui y est encore imposée.

Dès cette année la commune ne touchera plus le montant de la taxe d'habitation, mais une compensation prévue par l'Etat, fondée sur des données de 2017, en cumulant avec la part départementale de la taxe foncière bâtie.

Cette nouvelle mesure ne couvre pas intégralement le montant de la taxe d'habitation attendue en 2021 et de facto impactera le budget communal pour les prochaines années

Le maire propose de modifier les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

*Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.*

*Considérant qu'en contrepartie de ce transfert, le montant de la TFPB 2020 que devait percevoir le département (taux de prélèvement : 13,17%) est transféré aux communes,*

*Considérant que par délibération du 15 juillet 2020, le conseil municipal avait maintenu les taux des impôts à :*

- ↳ TH : 15. 51%
- ↳ TFPB : 16.98%
- ↳ TFPNB : 51.74%
- ↳ CFE : ./.

Le conseil constate que le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune pour 2021 ressort à l'issue des décisions de l'Etat à 30,15%, correspondant au taux communal de 16,98% cumulé avec le taux départemental transféré : 13,17%.

*Considérant cependant que ces simples transferts ne couvrent pas en montant l'écart avec le montant normalement attendu de la taxe d'habitation en 2021.*

*Considérant également qu'au regard des projets d'investissements prévus il est important que la commune puisse poursuivre son action dans un environnement financier au moins équivalent à celui qu'elle connaissait avant les décisions de l'Etat.*

*Considérant les engagements pris lors des dernières élections et sous réserve des nouvelles contraintes qui nous seraient imposées, le conseil n'envisage pas de modifier pour la suite de la mandature les taux des taxes communales.*

Par suite le conseil municipal, après débat et délibération, décide d'augmenter le taux de base de la TFPB de 3,74 % faisant ainsi passer le nouveau taux d'imposition de notre commune de 30,15% à 31, 28% à compter de 2021.

## 5. Information sur les compteurs communicants par Réseau Gaz de Strasbourg – demande d'autorisation d'installation d'un émetteur dans la commune

Délibération N°14/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 1, CONTRE : 0 , POUR : 13

Depuis plusieurs années, en particulier depuis la parution de la loi relative à la transition énergétique, les distributeurs de gaz naturel sont tenus de mettre en place des dispositifs de comptage interopérables qui favorisent la participation active des consommateurs. Ceci afin de répondre aux attentes des abonnés et des fournisseurs et pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies. Dans ce cadre, en tant que distributeur de gaz naturel, R-GDS, propose la mise en place de compteurs de gaz communicants, chez tous ses clients.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

Les relevés des nouveaux compteurs se feront à distance par radio transmission vers des concentrateurs implantés sur un ou plusieurs points hauts de la commune (fréquence utilisée : 169 MHz). Ces mêmes concentrateurs transmettront, une à deux fois par jour, par le biais d'un appel téléphonique GSM, les informations au serveur de RGDS.

Les avantages pour les clients sont les suivants :

- Une facturation systématique sur index réel pour toutes les catégories de clients (particuliers, professionnels, collectivités locales).
- Une mise à disposition pour les consommateurs, sans surcoût, des données quotidiennes de consommations sur le site internet de R-GDS.
- La maîtrise de la consommation énergétique individuelle par une meilleure connaissance des consommations pouvant être intercomparées par les clients sur des périodes de référence.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal

- autorise R-GDS à installer un concentrateur dans le clocher de l'église moyennant une redevance de 50 € HT par site équipé,
- approuve les termes de la convention à conclure avec R-GDS pour l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments de la commune
- autorise le maire à signer ladite convention.

## 6. Arrêt voyageurs PMR rue Principale – demande de subvention

Les travaux qui seront identiques pour les deux communes et confiés au même opérateur, commenceront au courant du mois d'avril/mai 2021. Une demande de subvention devra être déposée auprès de la Région. Si les opérations financières relèvent directement de chaque commune, le Sivom est chargé de déposer auprès des services compétents de la Région la demande de subvention pour le compte des deux communes. Le conseil prend acte de cette proposition.

## 7. Convention avec le centre de gestion pour une archiviste itinérante

Délibération N°15/2021 - Unanimité

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 14

Le maire informe le conseil qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire. Le récolement pourrait se faire avec l'aide de l'archiviste itinérante du centre de gestion du Bas-Rhin. Le conseil décide de mettre en place une convention avec le centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'une archiviste itinérante pour 1 ou 2 jours en fonction du volume des dossiers à traiter et autorise le maire à signer les actes y afférents.

## 8. Compte rendu concernant :

### a. le Sivom « La Souffel » (présentation par Joseph)

#### ↳ Le budget 2021

L'exercice 2020 s'est achevé avec un résultat positif de 174 000 €. Ce résultat est un « report à nouveau » qui s'intègre dans l'exercice 2021. Les dotations des communes, seule source de financement du Sivom en dehors des emprunts ont été déterminées en considération des dettes restant à rembourser et des projets d'investissements de l'année.

La quote-part de Dingsheim ressort de manière estimative à 327 000€. Pour information ce montant est de 312 000 € pour Griesheim-sur-Souffel et de 126 000€ pour Pfulgriesheim.

Le budget sera présenté lors du prochain comité directeur qui se tiendra le 12 avril 2021.

#### ↳ Les investissements envisagés pour 2021

- Réfection toiture du toit terrasse de l'école maternelle (à l'exclusion de la toiture en fibrociment) : 45 000 €
- Mise à niveau des outils informatiques à l'école élémentaire. Coût estimé de 48 000 € mais qui sera probablement subventionné en partie.
- Les travaux aux arrêts de bus au centre culturel pour mise en conformité PMR vont démarrer début avril. Pour Dingsheim le coût des travaux est de 14 000€ TTC et une subvention attendue de 7500 € .

#### ↳ Ressources Humaines (RH)

Une commission RH a été créée au Sivom pour réfléchir à l'évolution de l'équipe VEV (formée de 4 agents) dont un des agents voit son contrat se terminer prochainement et un autre sera à la retraite dans un peu plus d'un an . Cette commission se penchera également sur l'organisation des activités des ATSEM dans la perspective de la rentrée scolaire de septembre.

## **b. la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland** (présentation Gisèle et Gaston)

- Extension probable du périscolaire « Le Chat Botté » géré par la communauté de communes qui a un besoin de place pour accueillir les enfants du primaire. Un budget communautaire a été prévu pour un montant de 100 000€. Les études sont en cours.
- Cette évolution du périscolaire a pour corollaire le déplacement probable de la bibliothèque dont l'activité ressort également de la compétence de la communauté de communes et qui est gérée par une équipe de bénévoles locaux. Une réflexion et des échanges vont intervenir entre toutes les parties concernées.
- La ComCom a lancé une procédure de modification du PLUI en 2021. Des groupes de travail se réunissent pour faire le point sur les améliorations remontées par les différentes communes qui seraient à apporter au niveau du règlement, notamment afin de limiter la densité en zone UA. Des compléments sur des règlements spécifiques ainsi que sur des ajustements au niveau du plan de zonage sont également abordés.

## **8 Bis -Gestion du parking du centre commercial (parkings et abords commerces).**

Les parking et abords des commerces appartiennent en partie à la copropriété du centre commercial. La commune a renouvelé la proposition faite dans les années 90 de devenir propriétaire et gestionnaire du parking pour permettre une gestion cohérente des emplacements et des espaces verts avec l'ensemble du domaine public. A l'époque la proposition aurait été acceptée par les copropriétaires sans toutefois être régularisée au livre foncier. Mais, lors de la dernière assemblée générale des copropriétaires du centre commercial, qui s'est tenue le 1er février 2021, la proposition qui avait pour objet de régulariser la situation, a été rejeté.

Il convient à la commune d'en prendre acte et de rappeler que cet emplacement relève donc du domaine privatif et que, par conséquent, la gestion et l'entretien incombent à la copropriété. Par ailleurs le Sivom, assumera l'entretien des seuls espaces communaux. En attendant un échange avec le syndic sur le report des charges, les poubelles continueront d'être vidées par l'équipe du Sivom dans le cadre de leur tournée.

## **9. Compte-rendu des commissions :**

Les présidents des commissions rendent comptes de l'actualité et de l'avancée des dossiers en cours.

## **10. Divers**

### **a) compte-rendu sur l'activité 2020 de la commune**

Compte tenu de la densité de l'ordre du jour, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### **b) Commission éthique et déontologie**

Une fois par an le conseil municipal a pris l'engagement de présenter si besoin un rapport sur l'éthique et la déontologie sur la base du règlement commun élaboré avec nos collègues de Griesheim et approuvé en séance.

Le conseil municipal a un délai de 12 mois à compter de son installation pour créer une commission d'éthique et de déontologie en application du règlement.

En attendant la constitution de cette commission, il est précisé qu'au titre de de l'exercice 2020 il n'y a eu aucune opération ou acte susceptible d'être signalé dans le cadre d'un conflit d'intérêt éventuel qui concernerait l'interaction entre un élu et les affaires de la commune.

Par ailleurs, l'engagement de transparence a été respecté tant au niveau de la communication d'informations que de la consultation de documents lorsque celle-ci a été sollicitée. Le référent déontologue de la commune au centre de gestion n'a pas été sollicité.

Sont candidats et désignés membres de la commission : MM Gisele Berbach, Laetitia Johner, Christian Biller et Brice Schobel.

### **c) Agenda**

- Le prochain conseil municipal est fixé au 3 mai 2021
- Les élections départementales et régionales sont fixées au 13 et 20 juin 2021

**Séance close à 23h05**

**Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :**

|                              |                              |   |                               |                             |
|------------------------------|------------------------------|---|-------------------------------|-----------------------------|
| <b>Gaston<br/>BURGER</b>     | <b>Joseph<br/>ARENAS</b>     | <b>Audrey<br/>BAUER</b><br><i>(absente)</i>       | <b>Gisèle<br/>BERBACH</b>     | <b>Christian<br/>BILLER</b> |
| <b>Geneviève<br/>BOTZONG</b> | <b>Andrée<br/>BRIFFOTEAU</b> | <b>Geoffrey<br/>DIEBOLD</b>                       | <b>Dominique<br/>FRITSCH</b>  | <b>Marcel<br/>FRITSCH</b>   |
| <b>Benoît<br/>HAETTINGER</b> | <b>Laetitia<br/>JOHNER</b>   | <b>Catherine<br/>KRETZ</b><br><i>(distanciel)</i> | <b>Dominique<br/>REINBOLT</b> | <b>Brice<br/>SCHOBEL</b>    |